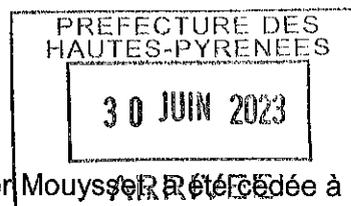


## TARBES – QUARTIER MOUYSSET – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL



### Présentation:

La Maison de Quartier, espace ressource essentiel sur le quartier Mouysset dédiée à la ville de Tarbes.

Les demandes sont récurrentes pour disposer d'espaces complémentaires (tant individuels que collectifs) par différents partenaires, en particulier suite au contexte sanitaire.

Le GIP Politique de la Ville à fait un état des lieux avec les partenaires:

A la Maison de quartier, se déroulent actuellement:

- Pour de l'accompagnement individuel :

Les permanences de la médiatrice sociale de la ville de Tarbes, de l'éducatrice de rue du GIP de la chargée emploi-insertion du GIP, de la chargée de mission Cités Lab, de la CPAM par la médiatrice « Action en santé », de Dans6T, des Petits Débrouillards, ainsi que les permanences assurées par Info Droits.

- Pour des actions collectives:

Les ateliers Couture proposés par médianes, Cours de gymnastique, Club jeu d'échecs, Info Droits, Menestrel, Secours catholique, Compagnie Poil au Nez, les Petits Débrouillards, école de cirque Passing, évènements de la Maison de Quartier, accueil de résidences artistiques, réunions ponctuelles comme pour les Chantiers 1ers pas.

Les utilisateurs font unanimement le constat que la maison de quartier est un équipement conçu pour les actions collectives, mais n'est pas du tout adaptée aux entretiens individuels.

Ainsi, les partenaires ont fait remonter les besoins suivants:

- Ville de Tarbes: manque de place à la Maison de Quartier. Les salles mises à disposition pour les permanences dédiées à de l'accompagnement individuel ne sont pas adaptées (grande salle avec passage régulier qui ne permet pas d'assurer la confidentialité...).
- Médianes: besoin de disposer de davantage d'espace pour des actions collectives à venir (création d'une association d'habitantes à partir de l'atelier couture et création d'un groupe d'habitantes qui souhaitent intégrer les Cités de l'emploi). Besoin également d'espaces collectifs pour les périodes de vacances scolaires
- GIP PV: nécessité d'un bureau pour faire de l'accueil individuel pour l'éducatrice de rue en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes majeurs et d'un bureau pour la médiatrice emploi et soutien au numérique.
- Petits Débrouillards: besoin d'un espace pour du petit collectif et d'un bureau pour des permanences du médiateur numérique
- Compagnie Poil au Nez: souhait de développer des actions collectives à destination des enfants du quartier et besoin d'un espace réservé à de l'accompagnement individuel
- CATLP: besoin d'un bureau pour faire des entretiens individuels pour la cheffe de projet de Cités Lab (1/2 journée tous les 15 jours)
- Portes Ouvertes: besoin de donner davantage de visibilité à leur atelier linguistique dédié aux parents non francophones en présence de leurs enfants (- de 3 ans).

La commune se propose d'intégrer ces besoins et la dynamique de quartier dans le cadre de sa labélisation Espace de Vie Social (EVS) avec la Caf.

Les espaces de vie sociale **ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant à partir d'initiatives locales et associatives des services et des activités à finalités sociales et éducatives**. Ils concourent à la politique d'animation de la vie sociale du quartier d'implantation.

Un local propriété de l'OPH 65 jouxte la Maison de Quartier et a fait l'objet d'une remise en état dans le cadre d'un chantier 1er Pas vers l'emploi.

Au vu des besoins, l'OPH 65 est sollicité pour qu'il soit mis à disposition comme espace complémentaire à la Maison de Quartier.

Il est proposé:

De mettre à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, de la mairie de TARBES le local situé en pignon du bâtiment 1 escalier 5 résidence Mouysset situé à TARBES, d'une surface approximative de 38,80 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer minoré d'un montant de 100 €.

Le preneur s'acquittera des provisions d'eau froide facturées par l'OPH 65, et prendra à charge l'ensemble des abonnements et contrats nécessaires au fonctionnement (électricité, internet et téléphone, assurance, ...).

Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre des actions du contrat de ville; Ainsi le delta entre le prix pratiqué et le prix réel fera l'objet d'une valorisation dont le montant sera compensé par une exonération sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

**Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration :**

- émettent à la majorité un avis favorable à la mise à disposition de ce bâtiment au profit de la mairie de TARBES, dans les conditions précitées,
- autorisent à la majorité Monsieur le Directeur Général à signer une convention de mise à disposition



Le Président  
*Y. Boubée*  
Yannick BOUBÉE

